

# Société Française de Physique

## Charte de mentorat

**Le mentorat est un compagnonnage qui associe une personne expérimentée - le/la mentor -, et une jeune personne - le/la mentoré-e -, qui bénéficie ainsi de sa connaissance du monde professionnel dans lequel il ou elle évolue.**

**Face aux interrogations** de la personne mentorée sur son projet professionnel ou d'études, sur les stratégies et les compétences nécessaires pour conduire au mieux ce projet, ou sur ses propres capacités à le conduire, le ou la mentor **écoute, conseille, guide et encourage**. Ses réponses sont basées sur son expérience du milieu professionnel ainsi que sur son vécu personnel de situations similaires.

**Les règles d'or du mentorat sont l'écoute, la confiance et la bienveillance.**

Le mentor et le mentoré ont un engagement réciproque de **confidentialité**.

### Un objectif gagnant - gagnant

Le mentorat relève du bénévolat, c'est un engagement personnel et libre. **Le ou la mentor apporte des conseils et un accompagnement** gratuit sans aucune rémunération de part et d'autre.

L'accompagnement doit se dérouler dans un **esprit de réciprocité** et de **sincérité** en vue de développer un échange interactif entre le mentor et le/la mentoré-e, un partage de compétences et d'expériences dans un objectif gagnant-gagnant.

**Voici les règles à respecter et conseils à suivre pour que ce compagnonnage se passe au mieux pour les deux protagonistes.**

#### **Vu du/de la mentor :**

- **Respecter** la personnalité de votre partenaire et la confidentialité des échanges
- **Ne pas juger ni chercher à imposer** son point de vue
- Faire preuve de bienveillance, générosité et **disponibilité** dans un esprit positif
- Se comporter en **guide** et non en supérieur hiérarchique ou en coach
- Rester **constructif** pour aider à fixer des objectifs et à construire un projet
- En cas de conflit avec l'encadrant-e, ou avec un ou une supérieur-e hiérarchique, **ne pas prendre parti** mais aider la jeune personne à trouver des solutions
- Ne jamais contacter le ou la supérieure hiérarchique

### Vu du/de la mentoré·e :

- Respecter la **personnalité** de votre partenaire et la confidentialité des échanges
- Rester **honnête** et franc avec votre mentor
- En cas de conflit avec un·e l'encadrant·e, ou avec un ou un·e supérieur·e hiérarchique, ne pas attendre que votre mentor prenne parti mais le/la considérer plutôt comme un médiateur qui va vous aider à voir la situation d'un autre point de vue.
- Ne pas mettre votre mentor en porte-à-faux, **préserver son anonymat**

### La durée du mentorat :

Le mentorat n'est pas limité dans le temps, néanmoins la SFP prendra contact avec mentor et mentoré·e au bout de chaque année écoulée pour s'assurer de la qualité du compagnonnage.

À tout moment mentor et mentoré·e peuvent décider de mettre fin à la collaboration, auquel cas, il est obligatoire d'en informer le référent SFP.

### Fréquence :

Pour un mentorat réussi, plusieurs entrevues ou conversations téléphoniques annuelles sont nécessaires. En routine, **3 contacts annuels sont un minimum**.

Le ou la mentor s'engage à établir le contact avec son ou sa mentorée dans un délai d'un mois après la constitution du duo.

### Référent SFP :

Le référent SFP crée les binômes et suit leur avancée. Mentor et mentoré·e ne doivent pas hésiter à le contacter pour tout problème (communication, conflit ou autre).

### Contacts :

Référent Matière Condensée : Marc Leonetti - [leonettm@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:leonettm@univ-grenoble-alpes.fr)  
Référente Physique des Plasmas : Titaina Gibert - [titaina.gibert@univ-orleans.fr](mailto:titaina.gibert@univ-orleans.fr)  
Siège Société Française de Physique : [contact@sfpnet.fr](mailto:contact@sfpnet.fr)